

# A126 Guichets de services ouverts au public

08/2019 Selon norme SIA 500, chiffre 7.4.4

Côté clients, les plans de travail à utiliser en position assise et les tables doivent avoir une hauteur au-dessus du sol comprise entre 0.72 m et 0.76 m

Sous le plateau un vide haut de min 0.70 m, profond de min 0.60 m et large de min 0.80 m doit être réservé

Le guichet est à signaler au moyen du logo ICTA

